



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE
DIRECTEUR

Réunion du 25 mars 2022

(Cette réunion s'est tenue à Marseille le vendredi 25 mars)

Etaient présents :

*Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL, VEROLA, VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GRIGNON, IANNARELLI, LE
BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT, VAISSIERE et THEARD*

*Y participaient : M. GRANDE Xavier, Directeur administratif et financier
M. RODRIGUEZ Directeur Technique National*

Excusé : M. Loïc FUENTES

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE

Bonjour à toutes et à tous, merci de vous être libérés pour ce Comité Directeur qui aurait dû avoir une saveur particulière, d'une part puisqu'il se déroule en présentiel et que l'horizon semble s'éclaircir face au COVID (il faut toutefois demeurer prudent et maintenir les gestes barrières afin que l'équilibre fragile d'une reprise pérenne soit maintenu) et d'autre part car il y a un an nous étions élus et nous aurions pu ou du le fêter ensemble. Mais une nouvelle d'une tristesse infinie est venue frapper à notre porte, le décès d'une collègue qui avait su s'installer au milieu de nous par son sourire, sa bonhomie, sa disponibilité et son engagement. Elle était devenue au fil des mois un maillon important de notre vie fédérale mais la vie est venue nous rappeler que la présence n'est jamais chose acquise.

Maintenant, comme avant doucement, restons-en au présent pour la vie car Michèle est toujours là, elle est simplement passée dans la pièce d'à côté, hors de notre vue mais pas de nos pensées. Nous continuerons à rire de ce qui nous faisait rire ensemble, nous poursuivrons le chemin que nous avons commencé ensemble, nous travaillerons comme nous le faisons ensemble et nous sourirons en pensant à toi. Car tu es là quelque part, parmi nous, au milieu de nous.

Je vous demande de nous recueillir un instant.

Reprendre le cours des choses après cela est difficile et montre si besoin était l'importance de mettre en perspective les choses essentielles. Il y a un mois se déroulait notre congrès, en visio. Un exercice contraint qui ne permet pas de donner à ce moment, toute l'importance qu'il doit avoir, le partage, la confrontation d'idées et la rencontre. Certes, il s'est bien passé et a montré les projets et les travaux engagés mais nous avons vécu des moments de crispation sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

Cette semaine, nous avons signé le contrat de délégation et le contrat d'engagement républicain, il va nous falloir faire vivre ces documents et convaincre que gérer la destinée d'une discipline sportive que ce soit au niveau national, départemental ou régional, c'est un travail, exigeant qui s'inscrit dans un cadre défini par notre ministère de tutelle.

Mais c'est un chemin qui mène à la crédibilité, encore faut-il que nous en soyons convaincus et qu'ensemble nous œuvrions pour donner à nos disciplines la chance d'évoluer et de se transformer en toute sérénité.

Le travail, la conviction seront notre quotidien. Au travail...

Représentation Fédérale :

- Lors des compétitions internationales : en principe le Président fédéral est présent mais en cas d'absence, il est remplacé par un autre élu. Michel LE BOT sera présent sur les CDM au Danemark, au Bénin et les championnats d'Europe en Espagne et la coupe d'Europe des Clubs à St Yrieix. Par contre, cet été il donnera la priorité aux Championnats de France et donc il faudra une personne pour les championnat d'Europe au Pays-Bas, pour les world Games aux USA et les jeux Méditerranéens à ORAN. Je rappelle que ces déplacements peuvent faire l'objet de subventions dans le cadre du PAIF, ce qui représente une dépense couverte. Mais afin de permettre « une formation » à la représentation, le Président peut se faire accompagner d'une autre personne mais là aussi, ce ne peut être possible que dans le cas où le maximum de dépenses est couvert par le PAIF.
- Pour les Championnats de France, il est rappelé le principe : le Président est présent sur tous les championnats ou en cas d'empêchement, il est représenté par un élu mandaté (Trésorier, Secrétaire ou Vice-Pdt) pour les délégations. Il faut remplir le tableau de positionnement afin que tout le monde en ait au moins un voire plus en fonction des demandes. En cas de demandes multiples, les arbitrages sont faits par le président.
- Dans tous les cas, il faut avoir en tête que si on veut associer la notion de « récompense », même pour les bénévoles que nous sommes, cela ne peut se faire que si cela ne coûte pas d'argent à la FFPJP ou peu.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE FEVRIER

Le compte-rendu du comité directeur en date du vendredi 25 février 2022 est adopté à l'unanimité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Situation financière du 24 Mars 2022 :

La situation comptable de la FFPJP est conforme au budget 2022 voté lors du Congrès de Belfort, excepté l'organisation du Congrès 2022 puisque nous avons dû reporter le Congrès en visioconférence fin février suite à la décision préfectorale d'annulation du congrès en présentiel de début janvier.

Au niveau de nos effectifs, suite au bilan hebdomadaire transmis par Didier, à la date du 24 mars, nous comptons 238 614 licenciés et 5537 clubs. Nous sommes dans les prévisions budgétaires qui, je vous le rappelle, sont de 250 000 licenciés pour 2022. Pour les mutations, nous avons enregistré à ce jour 3317 mutations externes et 11835 mutations internes, soit une hausse de 1008 externes par rapport à 2021 et une hausse de 2397 internes par rapport à 2021.

Pour les dépenses sportives de début de saison, la finale de la Coupe de France à RENNES a été bien maîtrisée avec de belles rencontres télévisées et également des recettes de billetterie correctes, le budget de la manifestation est à ce jour équilibré à hauteur de 246 000 € et de plus, nous devrions ne pas avoir à utiliser la provision de 18 000 € concernant les droits TV. Les indemnités ont été réglées aux 8 clubs finalistes cette semaine pour un montant de 21 050 €.

Nous préparons le dossier de subvention 2022 dans le cadre du PAIF Programme d'accompagnement international des fédérations du CNOSF (aide spécifique pour les déplacements de élus fédéraux dans les événements internationaux) et nous avons transmis les justificatifs de dépenses de 2021 afin de recevoir les 2 500 € qui nous ont été attribués dans le cadre des manifestations internationales de fin d'année 2021 (Championnat du Monde en Espagne et la finale de la Coupe d'Europe des clubs à ST YRIEIX).

La semaine prochaine, nous enverrons aux comités l'acompte 2022 sur les licences suivant les dispositions retenues lors de notre dernier comité directeur de février. Je rappelle que la FFPJP ne demandera exceptionnellement cette année que 50% d'acompte, sur la base des licences 2021, et nous intégrerons le remboursement des tours de zones de la Coupe de France 2021/2022. Le paiement de l'acompte sera à régler avant le 30/04/2022. Concernant les mutations, nous procéderons à la facturation lors de la fiche financière de fin d'année.

Par contre, nous devons faire une relance aux comités pour l'envoi de leurs documents financiers de 2021 et nous ne traiterons les demandes d'aides des comités qu'à la seule condition qu'ils nous transmettent ces données comme l'impose notre règlement financier.

La demande d'aide exceptionnelle du CD 90 organisateur du Congrès 2022 a été examinée lors d'une réunion en distanciel des élus des commissions Finances et Solidarité en présence des organisateurs Mr CHEVEAU et ILLANA du Comité du Territoire de Belfort. Nous avons énuméré les dépenses présentées par le CD 90 en demandant des explications aux responsables du CD 90, explications claires et précises qui nous ont permis de déterminer la prise en charge fédérale. Les 2 dirigeants du CD 90, Gwen et Joseph ont quitté la réunion en amont de notre prise de position pour les montants d'aides affectés à chaque poste de dépenses.

La proposition d'une aide financière de 4 960.02 € a été validée à l'unanimité par le Codir. Nous avons également pris en compte dans cette somme le rachat de 200 buts du Congrès et de 2000 bracelets prévus pour la manifestation qui pourront nous servir lors de nos manifestations nationales.

Traitement des autres aides :

- National de la Roche Sur Yon qui a été annulé en janvier 2022 : Une demande a été transmise à hauteur de 8 000 € avec surtout des frais de location mais suite à des échanges téléphoniques avec Mme Brandy, la trésorière, nous avons reçu un mail en retour pour prendre en compte l'annulation de la demande d'aide suite à l'obtention d'une subvention exceptionnelle de la Ville de La Roche sur Yon. Le dossier est clos.

- Pour les autres demandes d'aide concernant les remboursement de frais d'hôtellerie pour le Congrès de Belfort, les dossiers sont à l'étude et font l'objet de demande de renseignements complémentaires auprès des comités demandeurs (CD 95 et CD 84).

Il est validé par le Codir une date limite de dépôt des demandes d'aides des comités fixée au 28 mai 2022 de manière à ce que nous puissions réunir nos commissions avant notre prochain comité directeur des 9 et 10 juin qui validera ou pas nos propositions.

- Suite à une demande de la Guyane à Véronique chargée des DROM, concernant la possibilité d'avance du forfait FFPJP des déplacements aux championnats de France en début d'année pour soulager et suite à divers échanges sur le sujet, le Codir impose aux comités des DROM de respecter les obligations fédérales en transmettant leurs comptes annuels et leurs procès-verbaux d'assemblée générale annuelle et en se mettant à jour de leurs fiches financières antérieures avant l'envoi de toute demande d'aide spécifique notamment sur la prise en compte d'un acompte pour les frais de déplacement aux divers championnats de France. Si les comités remplissent les conditions, les demandes d'aide spécifique seront étudiées par la Commission des finances lors de la préparation du budget 2023 de la FFPJP.

- Point sur le remboursement des frais kilométriques des bénévoles des comités et clubs suite à une demande du comité régional AURA : Devant la flambée du prix de l'essence, nos bénévoles (arbitres, dirigeants, éducateurs...) s'interrogent. Devons-nous avoir un positionnement national, régional, local sur les indemnités ?

Réponse du Comité directeur : Concernant le remboursement des frais des bénévoles dans le cadre de leur activité bénévole, il faut être conscient que cela correspond à des règles précises : Soit au réel, Soit au forfait (dons) et dans ce cas il est préférable de s'en tenir au barème fourni par l'administration fiscale ou de le sous-évaluer. Une note spécifique est annexée aux comptes-rendus pour rappeler les règles fiscales en matière de remboursement des frais.

Pour la FFPJP, le trésorier rappelle que les barèmes de remboursement des frais sont maintenus pour 2022 (0.30 €/km et frais réels d'autoroute). Au cas où l'augmentation des prix des carburants persiste dans la durée, la commission des finances se prononcera lors de la préparation du budget 2023 en fin d'année.

IV. DTN (Patrice RODRIGUEZ)

HAUT NIVEAU

1. *Collectifs France (avec Anna, Florence, Philippe, David et leurs staffs et des élus sur les stages, Mireille, Jean-Pierre)*
 - a. Planification annuelle de tous les collectifs (planning des compétitions – des stages – des entraînements - suivi des résultats - charte EDF - Tenues)
 - b. Communication des collectifs jeunes et espoirs et de la planification auprès des joueurs - élus référents - Comités départementaux et régionaux où sont licenciés les joueurs – CTFR
 - c. Finalisation des sélections seniors féminin et masculin pour les compétitions internationales

- d. Les stages : présence aux stages d'Istres du collectif Espoirs, de Tours avec les collectifs jeune féminin et masculin et espoirs féminin et du Pontet avec les collectifs Jeunes masculins et Avenir. Réalisation par les responsables des Staff de comptes rendus
 - e. Préparation des commodités pour les compétitions internationales : finalisation de la délégation pour les Championnats du Monde au Danemark de mi-mai.
2. *Suivi socio-professionnel avec Anna* : CIP des 5 joueurs listés ministériels + CIP FFPJP 15 joueuses et joueurs des deux collectifs
 3. *Création d'un comité de Pilotage d'accompagnement des Centres régionaux d'entraînement avec les CTFR responsables des CRE créés*
 4. *Livret de compétences* : travail avec Ludo et vérification avec Jean-Paul et Emmanuelle pour la mise en ligne sur le site fédéral
 5. *Présence de la DTN à la Finale de la Coupe de France à Rennes* (supervision joueuses et joueurs, web TV, tournoi gentleman, stats Web et chaîne L'Equipe)

DEVELOPPEMENT/PROFESSIONNALISATION

1. Professionnalisation :
 - ✓ finalisation du poste de CTFR en Île-de-France (signature du contrat de Sébastien + convention emploi). Accompagnement de Margot et Sébastien dans leurs premiers pas de CTFR (partage d'outils projet associatif + données sur leur région = EDPJP, subventions ANS-PSF, conventions, ...)
 - ✓ A la fin de l'année 2022, nous devrions avoir 11 CTFR avec la création des postes en Haut de France, en Bourgogne Franche Comté et en Normandie.
 - ✓ Première visio mensuelle des CTFR. Refonte de l'outil de suivi adapté à leur besoin (tableur Excel).
 - ✓ Travail de mutualisation d'un emploi en Moselle (57). Maxime Perrin, inscrit au CQP 2022 qui pourrait servir de relai à Fred pour des clubs et comités (modèle déclinable à l'échelle nationale ?)
 - ✓ Une réflexion est menée sur l'employabilité d'agents de développement territoriaux pour le développement de la pratique (féminine, jeune scolaire et licencié, autres)
2. *Subventions ANS-PSF* : réception et relecture des comptes rendus de réalisation des projets 2020 reportés en 2021 et des projets 2021. Préparation de la campagne 2022 (nous avons reçu les directives de l'ANS, mais nous sommes encore en attente de la somme allouée par l'ANS pour la campagne 2022. Note de cadrage fédérale 2022 en préparation).
3. *Carnets de bord 2021* : les comités avaient jusqu'au 15 mars pour nous les renvoyer. À ce jour, CR et CD confondus, nous sommes à un taux de retour de 56 % (le plus dur commence, le porte à porte ☐)

4. Scolaire :

- Préparation championnat de France UNSS avec le directeur UNSS Mayenne
- Préparation formation + championnat académique directeur adjoint Corse

5. Circuit National Jeunes :

- Suivi et accompagnement des organisateurs (conventions - création affiche fédéral - gestion sportive)
- Travail avec Ludo et Philippe sur l'automatisation des résultats pour le classement du circuit
- Mise à jour du cahier des charges pour l'accueil de la finale - Envoie aux comités pour un retour le 31 mai au plus tard

PRODUCTION

1. Finalisation des travaux du séminaire de Lyon :

- Programmation des contenus pétanque d'une EDPJP
- Contenus pour les CRE

2. Amélioration de l'interface du Logiciel META-VIDEO (5 visios avec l'INSEP) version finale le 16 mars ; Création tableau de bord du fichier statistique pour le logiciel META-VIDEO (échange avec le collectif jeunes masculin, jeune féminin et David Le Dantec) présentation avec META-VIDEO la semaine du 4 au 10 avril 2022 (date à confirmer) + Séquençage des vidéos des finales du championnat du monde

FORMATION :

Deux formations professionnelles sont actuellement en cours :

- Le DEJEPS perfectionnement sportif mention pétanque avec 12 stagiaires. Nous en sommes à la moitié de la formation (4 regroupements sur 8) qui se terminera en novembre 2022.
- Le CQP animateur bouliste option pétanque avec 8 stagiaires, nous en sommes à la moitié de la formation également (2 regroupements sur 4) qui se terminera mi-juin

Pour les formations fédérales :

- Une formation au BF3 en cours avec 5 stagiaires, il reste un regroupement (4 déjà réalisés) et les certifications pour terminer la formation.
- Une formation BF2 est prévue en octobre 2022, la communication a été lancée aux comités et sur les réseaux de communication fédéraux.
- Les BF1 et Tronc commun se poursuivent depuis début janvier pour cette session 2022.
- Une mise à jour des contenus de formation du BF1 a été réalisée lors du dernier séminaire

Pour la formation des graphiqueurs-délégués :

- Un recensement a été mené sur les territoires, le compte rendu va vous être donné
- Un travail collaboratif va être proposé aux comités régionaux

Pour la formation des arbitres :

- Un recensement des référents et formateurs a été mené auprès des comités
- Un travail sur les contenus de formation et examen est en cours

Pour la formation des permanents de la fédération :

- Laure Bonnet a suivi une formation sur le compte rendu de réunion
- Remi Seguin va suivre prochainement une formation commerciale
- William ROUX suit une formation sur la compétence de formateur
- Une formation a été proposée à Christy Marraccini et nous sommes en attente de concrétisation

Il est à signaler la participation active de tous les membres de la DTN en tant que formateur dans les différentes formations. Je remercie tous les collaborateurs pour leur retour pour ce compte rendu et leurs participations aux différentes commissions.

V. CHOIX DE LA VILLE ORGANISATRICE DU CHAMPIONNAT DU MONDE TRIPLETTES SENIORS 2024.

Afin d'étudier les dossiers de candidature déposés auprès de la FFPJP, nous avons décidé de constituer une commission composée d'élus fédéraux (C. VEROLA, L. VAISSIERE, JM. MARAUX), du DAF (X. GRANDE), d'un représentant des SHN (P. QUINTAIS), d'un arbitre du PNA (JM MEHOUS).

Cette commission s'est réunie les mercredi 23 et jeudi 24 mars au siège de la FFPJP et ont auditionné les villes candidates au Championnat du Monde 2024 en France. 6 dossiers ont été présentés par les villes suivantes : Ajaccio, Albertville, Clermont Ferrand, Dijon, Douai, Fréjus.

A l'issue de la commission et d'un débat interne, la commission a décidé que 4 des 6 candidatures, compte tenu de la présentation et des critères de sélection retenus, avaient vocation à être présentées au Comité Directeur, à savoir :

- ALBERTVILLE, DIJON, AJACCIO, DOUAI

À la suite de la présentation et après avoir répondu aux questions des membres du CODIR, il a été procédé à un vote.

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, il faut souligner que les élus du Comité Directeur appartenant aux CD dont les villes étaient candidates n'ont pu prendre part aux votes. Il s'agit de Patrick GRIGNON, Véronique BAJOLLET et Laurent BOURLET.

A l'issue de 4 tours de scrutin, la ville de DIJON est retenue pour organiser le Championnat du Monde Triplettes Séniors en 2024.

VI. RAPPORTS des COMMISSIONS :

1. Commission Médicale (Jean-Pierre IANNARELLI)

A) Bilan SMR au 23/03/2022.

57 sportifs sur liste HN cette année.

- Bilan quantitatif

Actuellement 35 dossiers reçus dont 5 incomplets (il manque l'ECG).
22 dossiers non retournés

- Bilan qualitatif

4 suivis diététiques nécessaires
1 cardiopathie congénitale dont on attend les CR de suivi.
Plusieurs autres ont des antécédents connus mais stabilisés.

B) Candidature au poste de kinésithérapeute Fédéral.

Candidature de Richard Vandooren : 40 ans.
Marié 2 enfants. Kinésithérapeute libéral installé depuis 2005 à Brive.

Diplôme d'Ostéopathie depuis 2010
Orientation dans le sport (2 années dans le club de foot de Brive)

Formation en cours dans la prévention et la prise en charge des blessures chez le coureur à pieds et la nutrition du sportif depuis 2020.
Entretien téléphonique avec lui qui s'avère très positif (compétence, disponibilité, intérêt pour notre discipline même s'il ne la connaît pas trop).

C) Réunion d'information en visioconférence sur les stratégies fédérales de prévention du dopage le 01/03/2022.

- Discours d'introduction de la Ministre chargée des Sports , de la Présidente du CNOSF et Présidente de l'AFLD

- Présentation du plan National de prévention du dopage et des conduites dopantes : Identifier un réseau de référents fédéraux de prévention du dopage dans une forme adaptée à chaque organisation.

Quelles obligations pour les fédérations nationales en matière de lutte contre le dopage ?

La France a dû mettre en conformité son droit national en vue, notamment, de renforcer la lutte contre le dopage au cours de cette nouvelle année olympique. Cette nouvelle version du Code et la modification du Code du sport entraînent certaines nouveautés pour les fédérations.

De façon synthétique :

Ce qui ne change pas: Les Fédérations développent auprès des licenciés et de leur encadrement une information de prévention contre l'utilisation des substances et procédés dopants.

Les fédérations sportives coopèrent en matière de lutte contre le dopage avec les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage.

Les obligations supplémentaires:

- Les Fédérations engagent des actions de prévention et d'éducation en lien avec le ministère chargé des sports ou dans le cadre du programme d'éducation défini par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).
- Dans le cadre de leur coopération en matière de lutte contre le dopage avec les fédérations internationales et les organisations nationales antidopage, elles communiquent, spontanément ou à la demande de l'AFLD, toute information nécessaire à l'exercice de ses missions.
- Chaque fédération agréée désigne un référent antidopage chargé de veiller au respect par la fédération de ses obligations en matière de lutte contre le dopage et d'être l'interlocuteur de l'AFLD en ce qui concerne l'ensemble de ces obligations, notamment aux fins de la transmission des informations. Pour l'accomplissement de ses missions, le référent antidopage peut procéder à des échanges d'information avec l'agence, le ministère chargé des sports, l'Agence nationale du sport (ANS), le comité national olympique et sportif français (CNOSF) et le comité paralympique et sportif français (CPSF).
- Les fédérations sportives et, le cas échéant, les ligues professionnelles sont informées des procédures conduites par l'AFLD. Les fédérations sportives et les ligues professionnelles concernées sont également informées, sous réserve des nécessités d'une enquête ou d'une procédure disciplinaire, de la notification par le secrétaire général au sportif de l'ouverture pour violation d'une ou plusieurs règles antidopage.

D) Prise de contact avec l'Institut TechnoSport.

Par l'intermédiaire d'Alexandre Zerdab notre Médecin du HN qui est aussi depuis cette année Médecin Référent au sein de l'OM Académy (pôle féminin et jeunes de l'OM) nous avons établi un contact avec cet Institut marseillais qui a un partenariat avec l'OM.

Objectifs :

- l'étude de la biomécanique de notre sport pour améliorer la performance sportive.
- des plans d'entraînement et un suivi personnalisé.

Il est prévu une réunion en visioconférence et une visite de l'institut.

2. Commission de discipline (Michel POGGI)

Bilan :

- Commission de discipline fédérale : 2 dossiers à venir
- Commission de discipline nationale : 2 dossiers à venir
- Commission éthique et déontologie : 1 saisine
- Remises de peine : 3 demandes / 1 refus et 2 irrecevables

3. Commission classification (Laurent VAISSIERE)

Après un long débat le comité directeur a constaté la très grande complexité de la tâche avec des situations et habitudes très différentes sur tout le territoire. Face à cette réalité il était difficile de mener un projet ambitieux, pour autant, une réforme verra le jour sur les points suivants :

- création de la classification "non classés" ;
- durée de la classification "Honneur" réduite de 3 à 2 ans ;

- suppression de la classification pour les féminines sauf Élités (dans l'attente de l'expertise de la commission féminine) ;
 - suppression de la classification pour les concours vétérans ;
 - différenciation de la classification entre pétanque et jeu provençal ;
- Sous réserves de développements techniques mais dans un délai plus lointain, maintien de l'idée de classer les concours suivant le nombre de points de chaque participant.

La commission devra travailler ces points exposés d'ici l'été.

Modification de l'âge de la catégorie vétérans

C'est une décision qui part du constat qui est fait sur le terrain où une très large majorité de comités (+ de 70%) organisent en semaine des concours réservés aux 55 ans et +. Les comités, clubs et licenciés y trouvent un intérêt surtout que ces concours existent depuis très longtemps et qu'officiellement au vu de nos textes ils n'ont aucune légalité. L'idée est de régulariser cette situation et éviter des dérives que l'on a constaté ces derniers temps. Au vu de certaines réticences avec cette modification qui bouscule les habitudes, le conseil des régions a souhaité que cette mesure fasse l'objet d'une analyse plus approfondie auprès des comités départementaux à travers une commission qui devra rendre ses conclusions d'ici le mois de juin. Le comité directeur a bien évidemment répondu favorablement à cette demande.

Quelques rappels :

- Les concours en 4 ou 5 parties ne font pas l'objet d'attribution de points sur GESLICO
- A ce jour, quelques comités départementaux ne saisissent toujours pas les résultats des concours sur GESLICO
- Pour un classement au plus près de la réalité, les finales doivent être jouées.

4. Commission CNC (Laurent VAISSIERE)

Les compositions des groupes viennent d'être établies et diffusées aux clubs. Cette année une modification en CNC F 2 avec 7 groupes de 7 au lieu de 6 groupes de 8. Cela aura pour conséquence des modifications dans les montées et les descentes et notamment pour les montées de CRC qui vont passer de 18 à 21.

Il reste à finaliser les lieux d'organisation et le calendrier des rencontres qui sera diffusé en avril.

Projets futurs :

- Réforme CNC jeunes (en raison des modifications d'âge) soit 3 CNC (minimes, cadets, juniors à 16 équipes) pour 2023 avec qualification ¼ de finale, ½ finale, finale
- CNC Jeu Provençal : 2 nouvelles régions se sont inscrites (Pays de la Loire, Bourgogne France Comté)

5. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

C'est une réforme en profondeur que le comité directeur souhaite mettre en place avec différentes mesures :

- Création d'un circuit des nationaux : jeunes, féminin, jeu provençal et masculin
- Il ne restera que 2 types de nationaux : classique et élite
- Les nationaux open pourront être en tête à tête ou en doublettes
- Inscription en ligne obligatoire
- Cahier des charges renforcé

Pour les nationaux « classique » augmentation de la dotation de l'organisateur importante.

Pour les nationaux « Elite » mise en place du swiss system la 1^{ère} journée permettant à toutes les équipes de jouer 5 parties. Dotation unique en fonction du nombre d'engagés 128, 256 ou 512.

Mise en place d'une finale des nationaux à l'issue de chaque saison

La commission va continuer à travailler sur ces différents sujets notamment en présentant cette réforme à tous les organisateurs.

6. Commission Jeunes (Mireille NOEL)

Les quotas pour les championnats de France Jeunes 2022 ont été validés avec le conseil des Régions.

7. Commission Féminines (Fabienne VIGUIE)

Pour résumer, la commission féminine a pris acte de la dernière décision du CD à savoir la suppression du Tir de Précision aux niveaux Départemental, Régional et National. Suite à cette décision, la commission fera un bilan avant la nouvelle saison sportive.

La commission travaille sur l'effectif des féminines. A ce jour, la reprise de licences s'effectue dans toutes les régions. La commission va suivre de près l'évolution.

Un travail de récupération des manifestations qui fonctionnent sur le territoire national est en cours afin de les harmoniser et proposer dans une boîte à outils qui sera à disposition des organes déconcentrés sur le site fédéral.

Point sur la proposition de circuit féminin impulsé par Messieurs BONNUTTI, SANTUCCI et MESSONNIER.

La classification fera l'objet d'un prochain ordre du jour.

8. Commission Handicap (Eric DORIZON)

Michel LE BOT souhaite la mise en place d'une commission réunissant les président(e)s de Région et les membres de la commission Handicap pour travailler sur le projet de Championnat de France.

9. Commission Honorabilité (Fabienne VIGUIE)

Suite à une visio des différents acteurs en charge de sa mise en place, il s'avère que nous rencontrons encore des difficultés en lien avec Geslico. Didier SCHMITT confirme le jour du comité que les travaux informatiques sont en cours...

En conclusion, il s'avère qu'à ce jour, la Fédération n'a pas été en mesure d'envoyer un fichier au Ministère des sports pour contrôle de l'Honorabilité. La commission espère pouvoir en envoyer d'ici la fin de l'année.

Commission de Lutte contre la Prévention des Violences dans le Sport (Fabienne VIGUIE)

La responsable de la commission a été élue au CNOSF dans une commission de 10 personnes seulement complétée par un cercle élargi d'une petite 100aine de personnes. La commission est dynamique, les échanges enrichissants. La Fédération doit mettre en place cette politique et des outils pour remédier à ce fléau et la mise en place du contrôle de l'honorabilité en fait partie.

10. Commission ANS (Fabienne VIGUIE)

Comme tous les ans, l'ANS nous adressé une note concernant la campagne 2022. Corentin DUTERME travaille actuellement à sa synthèse et reviendra donc vers les comités ultérieurement.

11. Commission arbitrage (Patrick GRIGNON) (voir document joint)

12. Commission DROM COM (Véronique BAJOLLET)

Projet formation pour les DROM COM

La pandémie nous a empêchés de nous déplacer, nous avons pris du retard sur les formations, arbitres et encadrant jeunes. Des formations « tronc commun », « contrôle alcoolémie » ont pu se faire en visio mais pour les autres, c'est plus compliqué.

Alors, pour essayer de répondre rapidement et au mieux aux besoins d'arbitres et d'encadrants à former dans nos territoires d'outre-mer, le projet d'organiser un stage de formation en métropole pour les regrouper sur un temps court, semblait plus approprié.

Ce projet serait mis en place avec les CD d'outre-mer qui participent aux championnats de France.

Formation des arbitres : les 27 et 28 août, le CDF de Bergerac regroupera 8 territoires avec 8 équipes en doublette masculin et 4 joueuses en tête à tête féminin : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Polynésie, Nouvelle Calédonie et Iles du Nord.

Formation des encadrants : les 20 et 21 août 2022, le CDF jeunes de Bourg Saint Andéol regroupera 4 départements pour 6 équipes : Guadeloupe, Martinique, La Réunion et Mayotte.

Si les CD l'acceptent, arbitres et coaches pourraient assurer la délégation ou même se qualifier comme joueur ou joueuse. Il suffirait qu'ils arrivent un peu plus tôt en métropole pour participer à la formation. De ce fait, le coût serait minime :

- Le déplacement est de fait, pour accompagner les qualifiés,
- L'hébergement est déjà prévu pour une semaine, peut-être un ou 2 jours seront à rajouter pour certains
- La restauration est aussi prise en compte dans la délégation,
- Seuls les coûts de formation seront à financer.

Pour les arbitres :

Formation : du 22 au 26 août,

Examen théorique : vendredi 26 août : matin

Examen pratique : passé à l'issue de leur délégation, pendant le CDF, avec un arbitre du PNA.

Pour les encadrants titulaires du BF1:

Formation BF2 (21h) : Du mardi 16 à 8h au vendredi 19 août à midi.

Recyclage : à voir...

Examen : vendredi 19 août

Si des formations « tronc commun » sont nécessaires, elles seront dispensées en amont, en visio.

Des visios seront programmées avec les DROM pour connaître leur position sur cette proposition. En même temps, un point sera fait sur leur participation aux CDF.

Proposition d'avance financière DROM COM

Les déplacements en avion des équipes qualifiées aux CDF de nos territoires d'outre-mer constituent une part importante de leur budget, aussi pour les aider financièrement à payer les billets, il est proposé de verser la moitié du forfait qu'on leur donne en fin d'année, sous plusieurs conditions :

- Le compte-rendu de leur dernière AG,
- Le bilan financier de l'année signé par le trésorier et les vérificateurs aux comptes,
- Les noms des qualifiés sont parvenus à Didier SCHMITT.

Les membres du Comité Directeur ne sont pas favorables à cette proposition pour cette année, elle sera étudiée l'année prochaine si les territoires respectent les exigences imposées.

Rappel du règlement FFPJP

Un mail de rappel du règlement, notamment pour les championnats départementaux, a été envoyé aux Présidents des CD où des anomalies ont été signalées ou photographiées.

13. Commission Championnat de France (Corine VEROLA)

- Le championnat départemental en triplettes mixtes se déroulera les 25 et 26 mars 2023.
- Le championnat régional en triplettes mixtes se déroulera le lundi 29 mai 2023 (lundi de Pentecôte).
- Tir de précision seniors masculins et féminins :
Lors de son CODIR précédent, le comité directeur a validé le changement de date du CDF de Tir de Précision. Il débutera le vendredi situé entre le championnat de France Triplettes Vétérans et le championnat de France Triplettes seniors Promotions. Il nous reste à voir si la journée du vendredi suffira pour sa réalisation ou bien si des parties finales devront être faites le samedi. Cela dépendra bien évidemment du nombre de joueurs et joueuses engagés par les régions.
Le championnat de France de Tir de Précision sera ouvert à tous(tes) les licenciés(ées) quelle que soit leur classification (promotion, honneur et élite) sans restriction aucune.

Les comités départementaux auront le choix entre 2 options :

→ Qualifications par les clubs. Elles se dérouleront obligatoirement les années paires : le CD devra communiquer à ses clubs leur quota de joueurs et joueuses qualifiés pour le championnat départemental. Ces quotas seront calculés par chaque CD sur des critères de leur choix ; nombre de licenciés, résultats sportifs, etc...en respectant la règle de base qu'il est ouvert à tous les licenciés. Dans le cas de cette option, un joueur qualifié dans un club A qui muterait dans un club B perdra le bénéfice de sa qualification. Le club A qualifiera le suivant dans son classement.

→ Championnat départemental « open » précédé ou pas de qualificatifs de secteur à faire à la date de leur choix l'année impaire.

Les comités régionaux devront donner une date butoir à laquelle tous les CD devront avoir envoyé les noms des joueurs et joueuses qualifiées.

La date proposée pour le championnat régional de Tir de précision a été validée par le conseil national. Il s'agira du 08 mai 2023.

Les régions devront nous indiquer le nombre de joueurs et joueuses qu'ils souhaitent qualifier pour le CDF 2023 le plus rapidement possible.

- Tir de précision juniors :
La DTN et la commission Jeunes nous ont fait part de leurs propositions qui ont été acceptées :
Le championnat de France de tir de précision Juniors se déroulera en parallèle du championnat de France triplettes jeunes le vendredi après-midi.
Contrairement au CDF de Tir seniors, il se déroulera chaque année.

En 2023, il s'agira d'un championnat regroupant les juniors masculins et féminins à 16 joueurs(euses). Une étude montre en effet un effectif de juniors féminines trop réduit pour l'instant.

Un cahier des charges avec le déroulement de la compétition va être mis en place et sera diffusé ultérieurement.

Un souhait de modification de date du CDF Jeunes a été émis, le mois de juillet paraissant plus propice à cette organisation. Le comité directeur a demandé à la commission Jeunes et la DTN de faire une proposition au prochain CODIR de juin.

Les décisions annoncées ont reçu un avis favorable du Conseil National.

14. Commission Coupe de France (Didier SCHMITT)

La Finale de la Coupe de France 2021-2022 a eu lieu à Cesson Sevigné (35) avec un plateau sportif exceptionnel.

Mise à jour du règlement :

- Le principal changement est la suppression du 4ème tour de janvier qui est intégré au week-end du 18 et 19 février avec les 32ème, 16ème et 8ème de finale.
- Nombre de qualifiés par zone : Au vu de la forte progression des clubs engagés soit 3 406 pour cette édition le nombre de qualifiés par zone est le suivant : Zone 1 : 12 Zone 2 et 3 : 8 Zone 4, 5, 6, 7 et 8 : 7 Soit 63 qualifiés pour les 32ème de finale + le représentant de la Corse
- Date butoir de réception des clubs qualifiés pour les tours de zones : Pour rappel, vous avez reçu votre quota de clubs à qualifier pour le 1er tour de zone et pour cette édition les 63 qualifiés à l'issue du 4ème tour du mois de janvier de l'édition 2021-2022 seront exempts des qualificatifs départementaux.
- Retour des clubs qualifiés : Au plus tard le 16 Aout 2022
- Les boulodromes couverts ne sont plus imposés. La notion de chauffage est également enlevée du règlement.
- Publicité : possibilité d'avoir 2 pub « club ». Tout sticker est interdit.

Informations générales (Michel LE BOT) :

Loïc FUENTES a demandé à être déchargé de certaines fonctions en raison de ses études et de son activité professionnelle qui ne lui permettent pas de mener à bien ses missions.

Certaines responsabilités occupées par Loïc FUENTES sont donc attribuées à :

Secrétaire général adjoint : Laurent BOURLET

Responsable plateforme numérique : Michel LEBOT

Responsable commission jeunes : Mireille NOEL

Anne-Marie CARLIER prend la responsabilité de la commission « Chancellerie » suite au décès de notre chère collègue Michel LEGA.

- Convention signée avec l'Union des Journalistes de Sport en France : championnat de France licences ou pass contact obligatoires. Ce type de convention sera rédigé à l'identique pour chaque partenaire
- 6 avril 2022 : installation du nouveau CA du CREPS PACA. Nomination de Michel LEBOT au conseil d'administration du CREPS PACA au titre du mouvement sportif non olympique
- 9 avril Congrès CEP (Luxembourg) : seront présents au titre de la FFPJP Michel LE BOT et Didier SCHMITT. Soutien de la FFPJP pour la candidature de Joseph CANTARELLI à la CEP. Démonstration du Jeu Provençal avec 3 joueurs français accompagnés de Jean-Claude BOIRON.

Mails reçus :

- Georges MALLET : démission de toutes les commissions au sein du CD 01
- Mutations européennes : certains licenciés n'ont pas respecté la procédure. Il leur est rappelé la procédure CEP obligatoire
- Discussions en cours sur le renouvellement des conventions PPF et Quarterback
- Partenariats en cours ou reconduits : UHLSPORT, MMA, FORD, OBUT, KING MATERIAUX, SMARTENERGIES, CREDIT MUTUEL, GRILL AU BOIS, DECATHLON, MS PETANQUE, SMC2, les tous les exposants des villages .

La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.

Mireille NOEL



Le Président de la F.F.P.J.P

Michel LE BOT

